

AUDREY COURBEBASSE

ARCHITECTE D. E., DOCTORANTE À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE

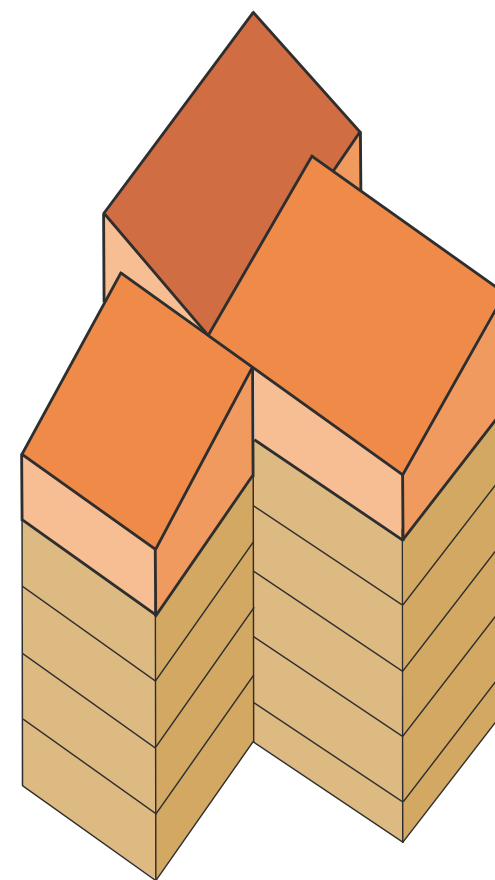
→ PHOTOGRAPHIES DE DIDIER TAILLEFER

EN 1953, AU CŒUR DE LA CÔTE-PAVÉE, QUARTIER PAVILLONNAIRE DE TOULOUSE, SE DRESSE **LA CITÉ DE LA BELLE-PAULE, ENSEMBLE DE 350 LOGEMENTS COLLECTIFS**. UN EXEMPLE D'URBANISME MODESTE, SOUCIEUX DE LIER VILLE ET GRANDS ENSEMBLES.



▲ Légende
© xxxxxx

En 1953, un permis de construire pour quarante pavillons, rues du Coin-de-la-Moure et du Sergent-Vigné, déposé par les frères Déromedi, maîtres d'ouvrage et constructeurs, est remplacé par un nouveau permis pour 350 logements. Il s'agit de la future cité de la Belle-Paule. Pour son architecte, Robert Louis Valle, construire 350 logements est une aventure, comme pour tout autre architecte à cette période. C'est une importante rupture d'échelle, les plus grandes opérations d'habitations collectives ne dépassant pas jusqu'alors à Toulouse la centaine de logements. Ce changement de densité est la conséquence de la nouvelle politique de l'État pour atteindre les objectifs de production de logements fixés en 1953 par le Plan Courant (du nom de Pierre Courant, ministre de la Reconstruction), qui prévoit 240 000 logements neufs annuels. Il faut construire « vite, beaucoup et pas cher », au moins trois millions de logements¹. On est au commencement de l'ère des grands ensembles et la Belle-Paule s'inscrit dans ces enjeux, participant au débat sur l'habitat. Pour satisfaire cette demande massive, les architectes sont partagés. Il y a d'un côté les défenseurs d'une architecture fonctionnelle en



▲ Légende
© xxxxxx

rupture avec le passé. Ils suivent les idées de Le Corbusier sur la ville de trois millions d'habitants et veulent appliquer les principes de la charte d'Athènes, élaborés en 1933 lors d'un congrès international d'architecture moderne : rejet, entre autres, de l'alignement des constructions sur rue, accès au soleil, à l'espace, à la verdure et surtout séparation des quatre fonctions que sont habiter, travailler, se récréer, circuler. Les autres défendent la grande composition académique et souhaitent traiter ces programmes dans la tradition de l'École des beaux-arts. Personne n'interprète ces programmes en urbaniste tenant compte de la croissance urbaine et n'envisage de lien avec la ville en transformation. Les millions de logements sont construits dans l'ignorance de la ville et dans l'isolement de ses marges. Il y a néanmoins quelques exceptions à ce déni. À Toulouse, la cité de la Belle-Paule en est une. Confronté à ce nouveau programme de 350 logements projeté en marge de la banlieue pavillonnaire, Robert Louis Valle opte pour un rapport à la ville. Sans écrit de sa part, il est difficile de trancher sur ses intentions. Souhaitait-il intégrer l'opération à la ville comme une solution à sa crois-



▲ Légende
© xxxxxx

sance ou désirait-il l'insérer dans l'existant urbain pour donner du sens à la répétition, paradigme de l'habitation collective ? Quoi qu'il en soit, il semble que l'architecte ait eu l'îlot urbain pour projet. Et sa solution peut être aujourd'hui considérée comme un modèle pour la densification et la réhabilitation urbaine tout à fait remarquable et significative dans le patrimoine de la ville.

DES IMMEUBLES-PAVILLONS

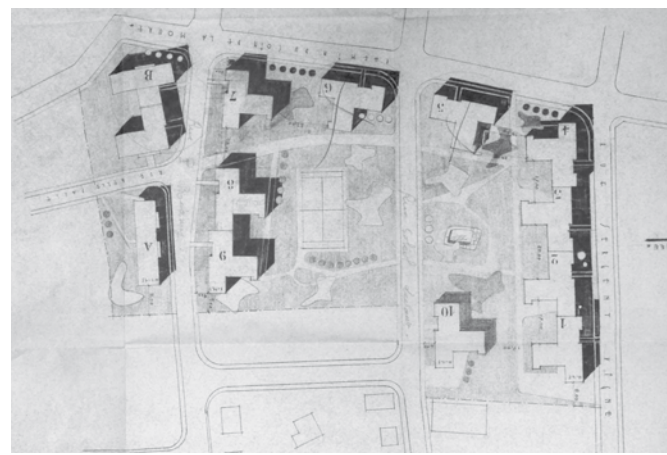
La façon de faire de Robert Louis Valle reflète sa volonté de suivre le modèle urbain de l'îlot pavillonnaire. D'abord dans la conception de l'immeuble qui est l'avatar, à une autre dimension, d'un pavillon en trois volumes groupés sous trois pans de toiture et répétés cinq fois verticalement. Chacun des dix immeubles – sur les douze que compte l'opération – est l'équivalent d'un pavillon dans un îlot urbain traditionnel, avec les mêmes caractéristiques de mitoyenneté sur au moins un côté, d'autonomie et de desserte par la rue. Le résultat est un immeuble-pavillon en forme de T, fait de trois volumes inégaux assemblés autour d'un escalier. Chaque volume comprend deux appartements et, fait remarquable



▲ Légende
© xxxxxx

en ces temps de standardisation, tous les appartements sont différents.

Cet immeuble est malgré tout très « rentable », avec six logements par niveau et un seul escalier. Dans chaque volume, un seul appartement possède une loggia, ce qui, lorsqu'on regarde la façade sur la rue, permet de ne voir qu'un seul appartement au lieu des deux situés de part et d'autre de la cage d'escalier. Il s'agit pour l'architecte d'éviter l'effet de masse et d'être cohérent avec le principe de l'îlot traditionnel dans lequel un pavillon constituant un seul logement donne sur la rue. Un des volumes étant nécessairement desservi par le palier intermédiaire, il se trouve décalé d'un demi-niveau par rapport aux deux autres, ce qui permet un sous-sol semi-enterré et évite l'effet de continuité horizontale. La légère pente vers l'ouest a pour effet de désenterrer plus ou moins le demi-sous-sol. Il n'y a pas d'autre accès à l'immeuble que celui sur la rue, sauf une entrée de service par l'arrière dans le demi-sous-sol. Le choix de la brique pour le parement des murs-pignons date-t-il de la conception de la cité ou de celle de l'immeuble ? L'effet général obtenu à l'échelle de l'îlot ne permet pas, seul, d'en juger, la brique étant très présente dans l'architecture de Robert Louis Valle.



▲ Légende
© xxxxxx



▲ Légende
© xxxxxx

UNITÉ ET RYTHMES

La manière de créer l'îlot avec l'immeuble-pavillon répété dix fois n'est pas moins significative du résultat qu'attend l'architecte. Un avant-projet permet de comprendre ce résultat. Le terrain est constitué de trois parcelles dont deux sont limitées par des rues sur trois de leurs côtés. Dans un premier projet, Robert Louis Valle réunit ces deux parcelles en un vaste îlot constitué des dix immeubles-pavillons. Il dispose sur la troisième deux immeubles différents comprenant les appartements programmés, de types et en nombre incompatibles avec l'immeuble-pavillon. À l'évidence, le résultat obtenu ne le satisfait pas. Le vide central, trop grand, est hors d'échelle et la rue le traversant en dénature le sens. En plaçant les dix immeubles-pavillons dans un seul regard, il accentue l'effet répétitif et crée un ensemble en rupture avec le contexte. Pour corriger ces défauts, Robert Louis Valle transforme l'îlot unique en deux îlots inégaux et indépendants, mais conserve à



▲ Légende
© xxxxxx



l'ensemble la Belle-Paule son unité architecturale. Cette unité est faite dès le premier projet par la répétition des immeubles-pavillons et dans un même langage architectural pour l'ensemble ; des baies identiques en nombre limité, dans des cadres préfabriqués², un parement en carreaux de mignonnette et des murs-pignons en parement de brique. L'ensemble est en construction traditionnelle, bien que le carroyage de façade fasse croire à une préfabrication.

Une observation attentive des répétitions permet de voir qu'elles ont des configurations différentes par le nombre d'immeubles et le type des volumes mitoyens, par les avancées ou le recul des volumes côté rue. Il y a ainsi quantité de façons de faire dont le but final est, là encore, d'éviter l'effet de masse et de continuité tout en conservant l'unité de la cité. La plus remarquable de ces manières est le travail avec la brique qui transforme la répétition en rythme et découpe les façades en plans verticaux comme dans les façades sur les rues bordant les îlots du quartier. La répétition est intégrée sans monotonie, et la cité ne crée pas de rupture dans ce tissu aujourd'hui achevé de l'urbanisation pavillonnaire.

La Belle-Paule a connu peu de modifications en dehors de la création tardive d'un parking souterrain, suite au développement sans précédent de l'automobile dans les années 1960³, développement que n'avait pas anticipé le règlement d'urbanisme du début des années 1950⁴. L'extension urbaine, depuis la création de la Belle-Paule,

permet aujourd'hui de juger cette expérience d'harmonisation d'un grand ensemble, même modeste, avec la ville : il est possible de faire la ville avec des programmes comme celui de la Belle-Paule. ➔

NOTES

1. Selon un texte du directeur général de l'urbanisme, de la construction et de l'habitation, André Prothin, publié en 1947 dans la revue *Techniques et Architecture*, n° 5-6.
2. Appelés aussi pré-cadres ou blocs croisés, ils sont une des signatures de l'architecture des années 1950.
3. Entre 1960 et 1970, pour la commune de Toulouse, le nombre de véhicules est multiplié par 2,4.
4. Il s'agit du règlement du Plan Nicod de 1947.

Robert Louis Valle

Italien d'origine, fils d'un entrepreneur, Robert Louis Valle (1907 San Benio, Italie – 1978 Toulouse) est naturalisé français en 1933. Il fait ses études d'architecture à Paris, à l'École nationale supérieure des beaux-arts, dans l'atelier Laloux-Lemareshquier. De nombreuses médailles lui permettent de participer aux 24 heures du grand prix de Rome, concours prestigieux pour les architectes de cette époque. Il est diplômé en 1942. Blessé pendant la guerre, il est démobilisé à Toulouse où il travaille comme architecte

jusqu'à sa mort en 1978. À partir de 1944, il est aussi professeur à l'école nationale des beaux-arts de Toulouse où il enseigne le projet d'architecture avec deux autres architectes, Paul de Noyers et Jean-Louis Gilet. Il démissionne en 1968 à la création des unités pédagogiques d'architecture. De l'œuvre de Robert Louis Valle, surtout du logement, les Toulousains connaissent le premier building construit à Toulouse en haut des allées Jean-Jaurès et la cité universitaire Daniel-Faucher sur l'île du Ramier.